KPMG S.A.
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Association Preveno

Attestation du commissaire aux comptes de l'association Preveno relative aux dépenses en lien avec le financement "CAP Emploi - Maintien dans l'emploi" pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Exercice clos le 31 décembre 2024
Association Preveno
1 avenue de l'Europe - 59880 Saint-Saulve

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG S.A.
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Association Preveno

1 avenue de l'Europe - 59880 Saint-Saulve

Attestation du commissaire aux comptes de l'association Preveno relative aux dépenses en lien avec le financement "CAP Emploi - Maintien dans l'emploi" pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Exercice clos le 31 décembre 2024

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives aux dépenses engagées en lien avec le financement « Cap Emploi – Maintien dans l'emploi » figurant dans le document ci-joint, et établi dans le cadre de l'obtention du solde de financement.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir un montant de dépenses de 308 354 €.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction de l'association Preveno à partir des livres comptables et des états de paie pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué les procédures d'audit sur les comptes annuels de l'association Preveno pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ont pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Ces procédures ne seront finalisées qu'après les vérifications spécifiques prévues par la loi. En conséquence, notre rapport de certification n'est pas émis et nous n'exprimons aucune opinion sur ces comptes pris isolément. Il tiendra compte, le cas échéant, des évènements survenus postérieurement à la date de la présente attestation.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nos travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par l'association Preveno pour produire les informations figurant dans le document ci-joint et vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité de l'association Preveno ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues ;
- vérifier la correcte application de la méthode de calcul des clés de répartition étant précisé que notre intervention n'a pas pour objectif de nous prononcer sur la méthode de calcul elle-même ;
- vérifier la conformité de ces informations entre les dispositions telles que décrites dans la convention relative au versement d'une subvention dans le cadre du dispositif « CAP Emploi – Maintien dans l'emploi » ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le document ci-joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourraient par ailleurs mettre en œuvre dans le cadre de cette convention de financement, et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

Valenciennes, le 28 avril 2025

KPMG S.A.



Christophe Carlier
Associé

REALISE 2024 MAINTIEN DANS L'EMPLOI

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 – Achats	**3 223**	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	**0**
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	1 751	**74- Subventions d'exploitation**	**307 004**
Autres fournitures	1 472	Financeurs (Agefiph, FIPHFP, Pôle Emploi)	307 004
61 - Services extérieurs	**11 932**		
Locations	406		
Entretien et réparation	9 748		
Assurance	1 625	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Documentation	153	-	
62 - Autres services extérieurs	**20 092**	Région(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 043	-	
Publicité, publication	2 200	Département	
Déplacements, missions	10 987	-	
Services bancaires, autres	0	Intercommunalité(s) : EPCI7	
Divers (détailler) : frais postaux et télécommunications	4 861	-	
63 - Impôts et taxes	**8 482**	Commune(s) :	
Impôts et taxes sur rémunération	5 834	-	
Autres impôts et taxes	2 648	Fonds européens	
64- Charges de personnel	**258 845**	L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	
Rémunération des personnels	181 786	Autres établissements publics	
Charges sociales	76 564		
Autres charges de personnel	496		
65- Autres charges de gestion courante	**0**	**75 - Autres produits de gestion courante**	**0**
Aides privées		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
Cotisations liées à la vie statutaire (fédération, siège…)			
Cheops régional - le cas échéant			
Cheops national - le cas échéant			
66- Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67- Charges exceptionnelles		**77- Produits exceptionnels**	
68- Dotations aux amortissements, dép. et prov. (merci de préciser dans les données de gestion)	**5 781**	**78 - Reprises sur amortissements, dép. et prov.** (merci de préciser dans les données de gestion)	
69- Impôts sur les sociétés			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	**308 354**	**TOTAL DES PRODUITS**	**307 004**
EXCEDENT		**DEFICIT**	**1 350**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	**0**	**87 - Contributions volontaires en nature**	**0**
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	**0**	**TOTAL**	**0**

PREVENO
Saint Saulve, le 28/03/2025
Anne Vanderhoeve
Responsable Administrative et Financière



KPMG SA
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Association Preveno

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
Association Preveno
1 Avenue de l'Europe - 59880 SAINT-SAULVE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Association Preveno

1 Avenue de l'Europe - 59880 SAINT-SAULVE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'Association Preveno,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Preveno relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note I *« Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice »* de l'annexe des comptes annuels concernant la fusion entre l'ASTAV et STSA (Services de Santé au Travail de Sambre-Avesnois).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Valenciennes, le 11 juin 2025

KPMG SA



Christophe Carlier

Associé

Bilan Actif

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2024 Brut	31/12/2024 Amort. et Dépréc.	31/12/2024 Net	31/12/2023 Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	358 202	349 985	8 217	2 167
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	728 307		728 307	673 169
	Constructions	9 422 074	2 988 957	6 433 117	3 065 139
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 918	2 918		
	Autres immobilisations corporelles	1 243 622	912 420	331 202	224 426
	Immobilisations corporelles en cours				708 116
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	20 000	11 762	8 238	11 331
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	161 796	3 809	157 987	153 746
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 581		3 581	3 081
	TOTAL (I)	**11 940 499**	**4 269 851**	**7 670 648**	**4 841 174**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	3 036		3 036	4 411
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	22 315		22 315	9 300
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 728 927	180 499	1 548 428	1 591 265
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	822 458		822 458	326 298
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 072 863	14 014	2 058 849	197 202
	DISPONIBILITES	374 709		374 709	422 877
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	400 053		400 053	161 003
	TOTAL (II)	**5 424 362**	**194 514**	**5 229 848**	**2 712 356**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**17 364 861**	**4 464 365**	**12 900 496**	**7 553 530**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			3 581	3 081
	(3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	3 588 519	
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	3 137 067	2 475 707
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	**659 341**	**111 481**
	Total des fonds propres (situation nette)	**7 384 927**	**2 587 187**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	4 034	5 413
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	**4 034**	**5 413**
	Total des fonds propres	**7 388 961**	**2 592 600**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	119 576	74 241
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**119 576**	**74 241**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 273 736	2 347 221
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	19 921	19 194
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	378 038	218 685
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	2 369 296	1 558 825
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	154 685	645 224
	Autres dettes	196 283	97 540
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	**5 391 959**	**4 886 689**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**12 900 496**	**7 553 530**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	659 341,19	111 480,62
(1)	Dont à moins d'un an	5 372 038	2 754 025
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	13 135 618	
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		8 809 527
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	317 663	298 631
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	339 865	26 421
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	2 856	14
	Total des produits d'exploitation	**13 796 002**	**9 134 593**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements	39 008	
	Variation de stock	1 375	1 017
	Autres achats et charges externes	2 060 370	1 205 566
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	452 519	344 041
	Salaires et traitements	6 597 494	4 938 765
	Charges sociales	2 907 402	2 061 577
	Dotation aux amortissements et dépréciations	443 635	313 180
	Dotation aux provisions	119 576	74 241
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	77 998	4 715
	Total des charges d'exploitation	**12 699 377**	**8 943 102**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 096 625**	**191 491**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2024	31/12/2023
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 096 625**	**191 491**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	73 006	9 728
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	12 922	3 999
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**85 928**	**13 726**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 093	3 861
	Intérêts et charges assimilées	48 516	52 691
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**51 609**	**56 552**
	RESULTAT FINANCIER	**34 319**	**(42 826)**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**1 130 943**	**148 665**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	2 622	1 334
	Sur opérations en capital	1 379	889
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**4 001**	**2 223**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	30 334	3 436
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**30 334**	**3 436**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(26 333)**	**(1 214)**
	Participation des salariés aux résultats	154 733	
	Impôts sur les bénéfices	290 536	35 971
	TOTAL DES PRODUITS	**13 885 931**	**9 150 542**
	TOTAL DES CHARGES	**13 226 590**	**9 039 062**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**659 341**	**111 481**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **12 900 496** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

  - un total produits de **13 885 931** euros
  - un total charges de **13 226 590** euros

  - dégage un résultat de **659 341** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/01/2024**
- finit le **31/12/2024**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le Trésorier de l' **Association PREVENO** avec le concours du cabinet SATCEF qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE

L'association PREVENO a pour objet l'organisation, le fonctionnement et la gestion du Service de Prévention Santé au Travail Interentreprises dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur avec pour finalité d'éviter toute altération de la santé des salariés des entreprises adhérentes du fait de leur travail.

L'association est constituée sous la forme d'un organisme à but non lucratif, est dotée d'une personnalité civile indépendante de celle de toute autre groupement et d'une stricte autonomie financière.

L'association peut, dans ce cadre, notamment favoriser, grouper, gérer toutes institutions et organismes répondant aux dispositions légales et réglementaires, dont les Lois du 11/10/1946 et du 02/08/2021, ainsi que de tout texte modificatif nouveau qui pourrait venir les préciser ou les substituer. Dans son ressort géographique, l'association peut, sous réserve de l'accomplissement des formalités requises, créer, déplacer, fermer des centres locaux de prévention et de santé au travail.

L'association en tant que Service de Prévention Santé au Travail Interentreprises, a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.
A cette fin, l'association :
- conduit des actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;
- conseille les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;
- assure la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge ;
- participe au suivi et contribue à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

L'association fonde et administre, soit directement, soit par des sections et commissions, des institutions de toute nature susceptible de répondre à cette mission.
Pour la réalisation de ce but, l'association pourra accomplir, dans les limites fixées par la Loi, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus énoncés ou à tous objets similaires ou connexes.

Les décrets et obligations réciproques du Service Prévention et de Santé au Travail interentreprises et de ses adhérents doivent être respectés.

PREVENO est agréée pour assurer les missions dévolues par le code du travail aux SPSTI dans les secteurs géographiques de VALENCIENNES (NORD) et de SAMBRE-AVESNOIS (NORD). Cet agrément est accordé pour une durée de 2 ans à compter du 02/05/2024.

PREVENO est agréée pour assurer le suivi des salariés des entreprises de travail temporaires dans le territoire des secteurs géographiques de VALENCIENNES (NORD) et de SAMBRE-AVESNOIS (NORD). Cet agrément est accordé pour une durée de 2 ans à compter du 02/05/2024.

PREVENO est agréée pour assurer les missions dévolues par le code du travail aux SPSTI pour les salariés des entreprises intervenant en installations nucléaires. Cet agrément est accordé pour une durée de 2 ans à compter du 02/05/2024.

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

I- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A la date d'arrêté des états financiers 2024 de l'association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.
Tout est mis en œuvre pour adapter la stratégie et organiser les plans d'actions nécessaires en fonction de l'évolution de la situation.

Le rapprochement de l'ASTAV et des Services de Santé au Travail de Sambre-Avesnois (STSA) a été actée en décembre 2023 avec une date d'effet au 1er janvier 2024. Le rapprochement a pris la forme d'une transmission de l'intégralité du patrimoine de l'association STSA au profit de l'association ASTAV ainsi que de l'ensemble de ses salariés et de tous ses engagements contractuels.

II- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

II-1. Méthode générale

Les états financiers ont été établis en conformité avec :
- Le règlement comptable ANC n°2014-03 ;
- Le règlement comptable ANC n°2018-06.

II-2. Autres principes, régles et méthodes comptables

II-2.1. EVALUATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Le projet immobilier lancé en 2023 sur SAINT AMAND LES EAUX a été mis en service le 01/10/2024. Le coût du bâtiment hors terrain s'est élevé à 2.974.856 € HT. Aucun emprunt bancaire n'a été contracté à la clôture de l'exercice pour le financement de cet ensemble immobilier.

II-2.2. AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION DE L'ACTIF

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels	de 1 à 3 ans
Brevets	7 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 6 à 20 ans

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matérielet outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	de 6 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

II-2.3. STOCKS

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide.

II-2.4. CREANCES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

II-2.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constitée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

II-2.6. METHODE RETENUE POUR LA COMPTABILISATION DES DROITS D'ENTREE

Compte tenu de l'existence d'un droit d'agir en recouvrement, généré par l'appel des droits d'entrée, ceux-ci sont comptabilisés en produits lors de cet appel.

II-2.7. METHODE RETENUE POUR LA COMPTABILISATION DES COTISATIONS

Compte tenu de l'existence d'un droit d'agir en recouvrement, généré par la facturation des cotisations, celles-ci sont comptabilisées en produits lors de l'appel de cotisations.

II-2.8. AUTRES RESSOURCES DE L'EXERCICE

Au titre de l'exercice 2024, PREVENO a réalisé les actions suivantes financées par des subventions d'exploitation :
- Dans la cadre de la convention de partenariat avec l'association HANDYN'ACTION (réseau CAP EMPLOI), PREVENO a perçu une contribution financière de 307.400 € intégralement utilisée sur l'exercice.
La convention est conclue pour une durée de 5 ans (du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027).
La convention a pour objet la réalisation des actions suivantes : informer, conseiller, accompagner les salariés/agents handicapés, les employeurs et les travailleurs indépendants en vue d'un maintien dans l'emploi d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap.

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

II-2.9. INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

PREVENO a souscrit un contrat auprès de ARIAL ASSURANCE membre du groupe AG2R LA MONDIALE pour l'ensemble du personnel de l'association. Le contrat couvre les engagements d'indemnités de départ en retraite. Au 31/12/2024, le montant du fonds collectif de l'association s'élève à 524.135 €.
PREVENO bénéficie d'un second contrat issu du rapprochement avec STSA. Le contrat a été souscrit auprès du CIC. Au 31/12/2024, le montant du fonds collectif de l'association s'élève à 443.391 €.

II-2.10. PROVISION POUR RISQUES

Dans plusieurs décisions en date du 13 septembre 2023, la chambre sociale de la Cour de cassation a mis en conformité le droit français avec le droit européen en matière de congés payés. Elle consacre le principe selon lequel les salariés en arrêt maladie ou en accident continuent d'acquérir des congés payés pendant leur arrêt de travail.
La provision pour risque a été ajustée à hauteur de 119.576 €.
L'association a estimé la sortie probable de ressources sur la base des salariés présents et sortis en arrêt de travail sur la période du 01/06/2020 au 31/05/2024.

III- FAITS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

IV- TABLEAU RELATIF AUX PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	Net
Produits exceptionnels	**4 001**
Sur opérations de gestion	2 622
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
QP subvention d'investissement virée au résultat	1 379
Charges exceptionnelles	**30 334**
Sur opérations de gestion	30 334
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	**(26 333)**

V- VENTILATION DES RESSOURCES

Répartition par secteur d'activité	**Montant**
Cotisations	13 135 618
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	
Subventions d'exploitation	317 663

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

VI- AUTRES INFORMATIONS

VI-1. EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres et assimilés	74	
Non cadres	64	
TOTAL	**138**	**0**

VI-2. REMUNERATION DES CADRES DIRIGEANTS ET BENEVOLES

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

VI-3. INFORMATIONS RELATIVES AU REGIME FISCAL

DETTES ET CREANCES D'IMPOT DIFFEREES :

	Montant	Impôts
Provision non déductible l'année de la dotation	29 177 €	7 294 €
Plus-value latente sur SICAV	14 323 €	3 581 €
Moins-value nette à long terme	3 093 €	0 €
Participation	169 742 €	42 436 €

REPARTITION GLOBALE DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES :

	Montant	Impôts
RCAI	1 130 943 €	282736 €
Résultat exceptionnel	- 26 333 €	- 6 583 €

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	270 727		87 475			358 202
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**270 727**		**87 475**			**358 202**
CORPORELLES	Terrains	673 169		55 138			728 307
	Constructions sur sol propre	5 348 380		3 673 167			9 021 547
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	24 730		375 797			400 527
	Instal technique, matériel outillage industriels			2 918			2 918
	Instal., agencement, aménagement divers	166 013		34 241		2 673	197 582
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	692 220		353 820			1 046 041
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	708 116		2 984 575		3 692 691	
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**7 612 628**		**7 479 656**		**3 695 364**	**11 396 921**
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	20 000					20 000
	Autres titres immobilisés	160 643		235 823		234 670	161 796
	Prêts et autres immobilisations financières	3 081		971		471	3 581
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**183 724**		**236 794**		**235 141**	**185 376**
	TOTAL	**8 067 079**		**7 803 925**		**3 930 504**	**11 940 499**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	268 560	81 425		349 985
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**268 560**	**81 425**		**349 985**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	2 285 228	383 809		2 669 037
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	22 743	297 176		319 920
	Instal technique, matériel outillage industriels		2 918		2 918
	Autres instal., agencement, aménagement divers	100 757	16 166		116 924
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	533 050	262 446		795 496
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 941 779**	**962 516**		**3 904 295**
	TOTAL	**3 210 339**	**1 043 941**		**4 254 280**

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	74 241	135 074	89 739	119 576
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**74 241**	**135 074**	**89 739**	**119 576**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : legs ou donations				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation	8 669	3 093		11 762
	Sur immobilisations : autres immo. financières	6 897		3 088	3 809
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	160 749	97 600	77 849	180 499
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	3 549	27 995	17 529	14 014
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**179 864**	**128 688**	**98 467**	**210 085**
	TOTAL GENERAL	**254 105**	**263 762**	**188 206**	**329 661**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		170 662	167 588	
	- financières		3 093	12 922	
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 581	3 581	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	216 577	216 577	
	Autres créances clients, usagers	1 512 350	1 512 350	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	277 401	277 401	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	189 460	189 460	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	18 866	18 866	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	336 731	336 731	
	Charges constatées d'avance	400 053	400 053	
	TOTAL DES CREANCES	**2 955 019**	**2 955 019**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 273 736	265 656	1 114 501	893 578
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	378 038	378 038		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	818 920	818 920		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	805 556	805 556		
	Impôts sur les bénéfices	254 564	254 564		
	Taxes sur la valeur ajoutée	347 150	347 150		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	143 107	143 107		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	154 685	154 685		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	196 283	196 283		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**5 372 038**	**3 363 958**	**1 114 501**	**893 578**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	260 023
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en **euros**	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise			3 588 519		3 588 519
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	2 475 707	3 798 428		3 137 067	3 137 067
Autres réserves					
Report à nouveau		(3 686 948)	3 686 948		
Excédent ou déficit de l'exercice	111 481	(111 481)	659 341		659 341
Situation nette	**2 587 187**		**7 934 808**	**3 137 067**	**7 384 927**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	5 413			1 379	4 034
Provisions réglementées					
TOTAL	**2 592 600**		**7 934 808**	**3 138 447**	**7 388 961**

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en **euros**	Subventions à la clôture 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2024
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	6 855			6 855
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	**6 855**			**6 855**
Quotes-parts virées au compte de résultat	1 442	1 379		2 821

Concours publics et subventions

31/12/2024 Etat exprimé en **euros**	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation					317 663	317 663 317 663
Subventions d'investissement						
TOTAL					**317 663**	**317 663** 317 663 317 663

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
CAP EMPLOI		307 004	
AGEFOPH		10 659	
Totalisation		**317 663**	

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		**794 266**
Autres immobilisations financières		**1 624**
INT.COUR.S/TITRES IMMOB.	*1 624*	
Autres créances clients		**304 798**
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	*304 798*	
Autres créances		**487 844**
FRN RRR A OBTENIR	*4 047*	
PERSONNEL PDTS A RECEVOIR	*172 277*	
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	*307 004*	
BANQUES PROD. A RECEVOIR	*4 517*	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2024
Total des Charges à payer		**1 337 994**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**474**
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	*474*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**107 552**
FRN FACTURES NON PARVENUES	*107 552*	
Dettes fiscales et sociales		**1 225 567**
CONGES A PAYER	*625 286*	
PROV.PARTICIPAT.SALARIES	*154 733*	
AUTRES CHARGES PERS A PAYER	*14 634*	
ORG.SOC. CH./CONGES A PAYER	*286 105*	
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	*52 522*	
ETAT CH FISC/CONGES A PAYER	*7 066*	
FAP/FORMATION CONTINUE	*18 499*	
FAP/PARTIP.CONSTRUCTION	*29 177*	
FAP/TAXE D'APPRENTISSAGE	*5 837*	
ETAT AUTRES CH. A PAYER	*31 709*	
Autres dettes		**4 400**
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	*4 400*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2024**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**400 053**
CCA d'exploitation		400 053	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**400 053**